

Les états généraux... et puis après ?

Huguette Lachapelle

Number 104, Winter 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/57680ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lachapelle, H. (1997). Les états généraux... et puis après ? *Québec français*, (104), 45–46.

que l'on dit.) et référence à un énonciateur collectif (*L'histoire nous apprend que... Ce débat fait la une des journaux depuis des semaines*).

L'intégration de discours rapportés dans un texte pose de nombreux problèmes relevant de la syntaxe et de l'organisation de la cohérence du texte. Aussi faut-il les faire observer dans les textes explicatifs et argumentatifs où ils sont particulièrement nombreux pour amener les élèves à les utiliser adéquatement (Blain, 1990b ; Genevay et al., 1987).

Enseigner la grammaire du texte constitue un nouveau défi pour les enseignants du secondaire. Cependant, on compte déjà sur un certain nombre d'études didactiques et d'exemples d'activités d'apprentissage particulièrement intéressants. C'est pourquoi nous avons jugé important de proposer ici une brève bibliographie.

Références bibliographiques

Bessonat, Daniel, « Le découpage en paragraphes », *Pratiques*, n° 57, 1988, p. 81-105.

Blain, Raymond, *Guide d'écriture*, Boucherville, Graficor, 2^e édition, 1990a, 174 p.

Blain, Raymond, Danielle Ferland, Diane Lavoie et Lise Raymond, *Pratiques d'écriture — Cahier C*, Boucherville, Vézina édition, 1990b, 160 p.

Chevalier, Gisèle, « Pour une grammaire des opérations langagières : l'exemple de la modalisation », dans *Pour un nouvel enseignement de la grammaire*, coll. sous la dir. de Suzanne-G. Chartrand, Montréal, Les Éditions Logiques, 1995, p. 167-192.

Combettes, Bernard, Jacques Fresson et Roberte Tomassone, *De la phrase au texte 3^e et Guide pédagogique 3^e*, Paris, Delagrave, 1980.

Genevay, Éric, *Ouvrir la grammaire*, Lausanne, Montréal, LEP — La Chenelière, 1994, 274 p.

Genevay, Éric, « S'il vous plaît... invente-moi une grammaire ! » dans *Pour un nouvel enseignement de la grammaire*, coll. sous la dir. de Suzanne-G. Chartrand, Montréal, Les Éditions Logiques, 1995, p. 51-82.

Genevay, Éric, Bertrand Lipp et Gilbert Schoeni, *Français 9^e, Notes méthodologiques*, Département de l'Instruction publique et des cultes du canton de Vaud, Lausanne, Éditions LEP, 1987, 271 p.

Moffet, Jean-Denis, *Je pense donc j'écris*, Saint-Laurent, ERPI, 1993, 137 p.

Vandendorpe, Christian, « Au-delà de la phrase : la grammaire du texte », dans *Pour un nouvel enseignement de la grammaire*, coll. sous la dir. de Suzanne-G. Chartrand, Montréal, Les Éditions Logiques, 1995, p. 83-105.

Note

1. Le programme du secondaire a utilisé le terme « substitut » pour reprendre la notion « mot de substitution » utilisée dans le programme du primaire de 1994. Cette notion a plusieurs appellations. J. Giasson, dans ses ouvrages sur la lecture, emploie le terme « référent ». En linguistique, le mot le plus courant est « anaphore ».

Les états généraux... et puis après ?

par Huguette Lachapelle *

Dans son rapport final, la commission des états généraux sur l'éducation a retenu six chantiers prioritaires. Le premier de ces chantiers est celui de la maîtrise de la langue d'enseignement. L'AQPF est satisfaite de voir confirmé, dans cet important rapport, un principe qu'elle défend depuis toujours. Le rapport dit, notamment, que « Par la lecture, l'écriture, la parole et l'écoute, l'élève doit acquérir des habiletés de communication dans la langue d'enseignement. Une place privilégiée doit être réservée à celle-ci dans l'horaire de l'élève, mais cette préoccupation doit imprégner toutes les matières et transparaître dans toutes les activités de l'école. Cette compétence est fondamentale, car elle est la base des autres apprentissages et des relations interpersonnelles ¹ »

Cette importance reconnue de la maîtrise de la langue doit maintenant mener à la mise en place de mesures nécessaires à l'actualisation de cet énoncé de principe. Ces mesures seront efficaces si elles s'attaquent simultanément à trois facteurs majeurs : la revitalisation du français dans la société québécoise, la revalorisation du rôle des enseignantes et des enseignants de français et finalement la création des conditions optimales d'apprentissage et de maîtrise du français.

Il est d'abord impérieux et urgent de revitaliser l'usage d'un français de qualité dans toute la société québécoise. À cet égard, le projet de politique linguistique présenté par madame la Ministre Louise Beaudoin gagnerait à être mis en œuvre sans tarder. Comme nous l'avions recommandé en commission parlementaire, il faudrait, entre autres, que soit rapidement définie, précisée et décrite la norme linguistique du français standard québécois, tant à l'oral qu'à l'écrit. Il faudrait aussi que cette norme linguistique soit connue du grand public et qu'elle soit respectée dans les médias, les publicités, les produits culturels, didactiques et scolaires. Il est bien évident qu'on ne peut demander à l'école d'assurer à elle seule la maîtrise d'une langue de qualité chez les jeunes. Malheureusement, trop souvent elle doit travailler à contre-courant. Il y a là, croyons-nous, une responsabilité sociale à partager.

Il faudrait de plus que soit affirmé bien haut, et dans les faits, que le français est au Québec la langue officielle et la langue commune, et partant, il faudrait qu'elle ait prédominance partout. Ce fait, une fois reconnu et accepté, devrait faciliter la tâche de ceux et celles qui ont mandat de trouver des moyens efficaces pour faciliter l'intégration des immigrants, notamment dans la région de Montréal. Ainsi pourra-t-on éviter toute forme de ghettos. Tant et aussi longtemps que partout au Québec le français ne sera pas valorisé socialement, l'école ne pourra assumer efficacement sa part de responsabilité.

Dans un autre ordre d'idées, il nous apparaît essentiel de revaloriser le rôle des enseignantes et des enseignants de français. Au cours des dernières années, ils ont été souvent la cible de critiques parce qu'on leur a fait porter, bien à tort, tout le fardeau de la piètre maîtrise de la langue chez les jeunes. Trop souvent aussi ils ont eu la désagréable impression d'être dépossédés de leur compétence professionnelle. Il faut donc rétablir la situation et prendre les moyens pour assurer la reconnaissance institutionnelle du travail réalisé dans les différentes classes de français.

Tout en les reconnaissant pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire les principaux maîtres d'œuvre de l'apprentissage du français chez les jeunes, il faut donner aux enseignantes et aux enseignants des conditions qui facilitent leur travail. Ils et elles ont essentiellement besoin d'être soutenus, d'abord par le ministère de l'Éducation qui doit leur fournir un programme de qualité ainsi que les moyens de le mettre en œuvre efficacement ; soutenus aussi par les directions d'école qui doivent assumer un certain leadership pédagogique, soutenir les initiatives et créer un milieu de vie où partout est exigé un français de qualité ; les enseignantes et les enseignants doivent être soutenus de plus, et c'est impérieux, par des conseillères et des conseillers pédagogiques qui leur assurent les mises à jour nécessaires, leur fournissent des outils de travail de qualité, favorisent des attitudes réflexives au regard de leur pratique pédagogique, suscitent et encouragent des expériences novatrices ; elles et ils doivent être soutenus finalement par tous les autres collègues de l'enseignement qui accepteraient de porter une part de responsabilité dans la tâche considérable d'assurer aux jeunes Québécoises et Québécois la maîtrise adéquate de leur langue.

Le dernier facteur, et non le moindre, consiste à créer des conditions optimales d'apprentissage et de maîtrise du français. Une partie de ces conditions relève, bien sûr, de chacun des milieux. C'est, en effet, à l'intérieur de chaque institution, et à la limite, à l'intérieur de chaque groupe-classe, et ce, en fonction du type de clientèle, que doivent être mises en place les conditions d'apprentissage les meilleures. Cependant, une partie importante de ces conditions optimales relève de la structure même du système d'éducation. Ainsi, il nous apparaît impérieux, à cause de la réalité québécoise ac-

tuelle, de restructurer le système scolaire sur d'autres bases que celles de la confessionnalité, d'assurer un arrimage cohérent entre les programmes de français des divers ordres d'enseignement, d'assouplir les structures afin de donner plus de latitude aux différents milieux et de revoir à la hausse le temps dévolu à l'enseignement du français. Si ces modifications étaient complétées par une sérieuse révision quant à la constitution des groupes de français, nous aurions créé, je crois, des conditions plus favorables à l'apprentissage. Qu'est-ce qui empêcherait, par exemple, le ministère de l'Éducation de considérer les classes de français comme des classes-ateliers ? Si la maîtrise du français est aussi importante qu'on le dit, ne vaudrait-il pas la peine d'accepter quelques sacrifices ? Si on apprend à faire du débosselage d'autos en ateliers de quinze à vingt personnes, si on apprend à coudre ou à faire des gâteaux en ateliers de quinze à vingt personnes, si on apprend la mécanique en ateliers de quinze à vingt personnes, pourquoi ne donnerions-nous pas aux jeunes Québécoises et Québécois la chance d'apprendre et de maîtriser leur langue dans des classes-ateliers de vingt personnes ? Ce serait là un excellent moyen de leur permettre de développer une compétence fondamentale, « car elle est à la base des autres apprentissages et des relations interpersonnelles », comme le rappelle le rapport final de la commission des états généraux.

Voilà comment le chantier prioritaire de l'enseignement du français, retenu par la commission des États généraux, pourrait entre autres, être traité. Que dans toute la société québécoise on redonne au français ses lettres de noblesses, qu'on reconnaisse l'importance et la valeur des professeures et professeurs de français en leur assurant prioritairement les soutiens dont ils et elles ont besoin et finalement qu'on essaie de créer les conditions optimales d'apprentissage du français, et on pourra alors conclure que les états généraux sur l'éducation n'auront été ni du temps ni de l'argent perdus. En cette période de sévères coupures budgétaires, il ne faut certes pas tout attendre du ministère de l'Éducation. C'est aussi à chacun des milieux d'être inventif, dynamique et résolu à se donner les meilleures conditions possibles afin de permettre à la jeunesse québécoise de se doter de l'outil le plus puissant : celui de la maîtrise de sa langue et de la connaissance de sa culture. La fierté collective aura alors nourri la fierté individuelle.

* Présidente de l'AQPF.

Note

1. Rapport final de la commission des états généraux sur l'éducation, p. 20.